

# S O M M A I R E

ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	ii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	2
<b>I</b> <b>DIAGNOSTIC</b> .....	<b>4</b>
<b>1-1.  TAXONOMIE</b> .....	<b>4</b>
1-1-1 Ressources humaines .....	4
1-1-2 Institutions.....	5
1-1-3 Enseignement de la taxonomie.....	7
1-1-4 Infrastructures taxonomiques.....	7
1-1-5 Inventaires et informations taxonomiques .....	8
1-1-6 Obstacles taxonomiques.....	10
1-1-7 Besoins en matière de taxonomie.....	11
<b>1-2.  MESURES D'INCITATIONS</b> .....	<b>14</b>
1-2-1.  Identification des Mesures d'Incitation .....	14
1-2-1-1 Les incitations positives .....	14
1-2-1-2 Les mesures dissuasives.....	14
1-2-1-3 Les incitations indirectes.....	15
1-2-1-4 Les incitations à effets pervers ou négatives.....	15
1-2-2  Problèmes inhérents aux mesures d'incitation .....	15
1-2-3  Besoins immédiats à satisfaire en matière de mesures d'incitation.....	16
1-2-3-1 Besoins législatif, réglementaire et administratif.....	16
1-2-3-2 Besoins de compétences pour la mise en œuvre des mesures d'incitation .....	17
1-2-3-3 Besoins matériels pour la mise en œuvre de mesures d'incitation.....	18
1-2-3-4 Besoins financiers.....	18
<b>1-3.  ACCES AUX RESSOURCES ET PARTAGE DES BENEFICES</b> .....	<b>20</b>
1-3-1  Initiatives passées, en cours ou en projet.....	20
1-3-2  Identification des acteurs impliqués .....	21
1-3-3  Principales contraintes à la mise en œuvre des mécanismes d'accès aux .....	22
1-3-4  Besoins nationaux en matière d'accès aux ressources génétiques .....	24
<b>II</b> <b>STRATÉGIES POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b> .....	<b>26</b>
2-1  Stratégies en matière de taxonomie .....	26
2-2  Stratégies en matière de mesures d'incitation .....	27
2-3  Stratégies en matière d'accès aux ressources génétiques.....	28
<b>III</b> <b>PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b> .....	<b>29</b>
3-1  Plan d'action en matière de taxonomie.....	30
3-2  Plan d'action en matière de mesures d'incitation.....	33
3-3.  Plan d'action en matière d'accès aux ressources génétiques.....	37
<b>IV</b> <b>MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI</b> .....	<b>40</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>41</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>42</b>
<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE I : Liste des institutions visitées.....	45
ANNEXE II : Liste des participants à l'atelier national de validation .....	46
ANNEXE III : Matrice composée de besoins en renforcement des capacités relatifs à l'accès .....	47
ANNEXE IV : Matrice composée des mesures d'incitation identifiées.....	50

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Partant de la prise de conscience mondiale en matière d'environnement et convaincu que la biodiversité contribue au bien-être des générations présentes et futures, la République Centrafricaine à l'instar des autres pays de la terre a ratifié le **15 mars 1995** la Convention sur la Diversité Biologique. Devenue ainsi éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), elle a bénéficié d'un financement de **178.300 \$US** qui lui a permis à travers le Projet CAF/96/G-31 d'élaborer en l'an 2000 la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique. La Stratégie Nationale a été adoptée le **29 Novembre 2000** par le gouvernement comme document de référence.

Au cours du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'action, des insuffisances ont été relevées dans trois domaines jugés prioritaires pour leur mise en œuvre. Il s'agit notamment de la taxonomie, des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation.

En effet, sur le plan institutionnel, il n'existe pas à l'échelon du pays, de véritable coordination entre les institutions (publiques ou privées), les groupements ou associations et les individus impliqués dans la gestion de la biodiversité. Du point de vue conceptuel, la taxonomie, l'accès aux ressources génétiques et les mesures d'incitation sont des concepts qui paraissent nouveaux au regard de la réglementation en vigueur régissant les ressources naturelles en général et les ressources biologiques en particulier. En outre, la plupart des acteurs ne dispose pas de connaissance suffisante pour appréhender les trois importants domaines thématiques de la Convention sur la diversité biologique qui ont retenus l'attention du Gouvernement.

Ainsi, à la demande de la République Centrafricaine, le FEM a octroyé à travers le Projet CAF/96/G-31, un financement additionnel à hauteur de **271.000 \$US** pour identifier les besoins en renforcement des capacités en matière de diversité biologique. Ils permettront la mise en œuvre de la Stratégie Nationale dans la perspective d'un développement humain durable.

## OBJECTIF

L'objectif global du présent rapport vise l'identification des besoins nationaux prioritaires et la définition de stratégies et plan d'action relatifs au renforcement des capacités dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages.

## MÉTHODOLOGIE

L'identification des besoins et la formulation des stratégies et plans d'action relatifs au renforcement des capacités dans les domaines de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages, de la taxonomie et des mesures d'incitation se sont réalisées selon un processus de consultation participatif impliquant différents acteurs de la biodiversité en RCA (Cf. liste des institutions visitées en annexes).

Elles ont débuté par des études documentaires axées sur l'analyse des rapports d'activités des institutions œuvrant dans le domaine de la biodiversité, des conventions, des textes législatifs et administratifs en rapport avec la biodiversité. Par ailleurs, des entretiens avec les responsables des services clés ont permis de peaufiner lesdites études.

Les résultats issus des études documentaires ont été ensuite complétés par des données d'enquêtes de terrain menées dans les quatre (4) zones écologiques du pays, selon la Méthode Active de Recherche Participative (MARPP). Dans chaque zone visitée, un atelier régional a été organisé pour valider les informations recueillies lors des ateliers locaux. Les ateliers régionaux ont eu lieu à Bossangoa, Berbérati, Bambari et Bangassou respectivement pour les régions du Centre – Nord, du Sud-Ouest, du Centre – Sud et du Sud – Est de la République Centrafricaine.

Les études ont permis d'identifier, pour chaque domaine, quelques points positifs mais surtout des faiblesses en capacités aux niveaux individuel, institutionnel et systémique. A partir des faiblesses identifiées, des besoins prioritaires ont été définis, suivis de quelques recommandations stratégiques et actions pour parvenir à les combler.

Le document a été validé ultérieurement au cours d'un atelier national impliquant toutes les parties prenantes du pays liées à la gestion de la biodiversité (Cf. Liste des participants en annexe).

Le présent rapport récapitule l'ensemble des données obtenues à l'issue des différentes étapes, lesquelles proposent des stratégies et plans d'action pour le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages.

Il est structuré en quatre grandes parties, à savoir :

- I : Diagnostic
- II : Stratégies pour le renforcement des capacités
- III : Plan d'action
- IV : Mécanismes de suivi

# I- DIAGNOSTIC

L'état des lieux des capacités nationales en matière de la biodiversité, particulièrement celles liées à la taxonomie, aux mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et enfin à l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des bénéfices est faite.

## 1-1. TAXONOMIE

La taxonomie est la classification des êtres vivants (végétaux, animaux et micro-organismes) ; elle est la science de découverte, de description, de dénomination, d'explication des liens entre les espèces et d'établissement d'un système de classification des organismes vivants du monde entier. Pour les besoins de la Convention sur la Diversité Biologique, elle est prise dans son sens le plus large, et comprend la systématique et la bio systématique au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes (CoP 6, 2002).

La taxonomie est indispensable pour l'application de l'article 7 de la Convention sur la Diversité Biologique qui concerne l'identification et la surveillance de la diversité biologique. Mais les capacités taxonomiques humaines et matérielles actuelles de la plupart des pays ne permettent pas à la taxonomie de satisfaire les demandes d'informations récentes sur les espèces.

La Conférence des Parties (CoP) à la Convention sur la Diversité Biologique a reconnu cet obstacle taxonomique, et a lancé l'Initiative Taxonomique Mondiale (GTI) afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique en abordant les questions relatives au manque d'informations taxonomiques sur les éléments constitutifs de la diversité biologique dans de nombreuses parties du monde et au renforcement des capacités taxonomiques dans toutes les régions du monde, particulièrement dans les pays en développement.

La République Centrafricaine, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, dispose d'une grande variété d'écosystèmes, riches en flore, en faune et en microorganismes, qui demeurent cependant peu connus en raison de la faiblesse du système taxonomique du pays. La présente évaluation des capacités nationales en matière de taxonomie a permis de dresser un registre des taxonomistes, d'identifier les institutions, de passer en revue les infrastructures et les informations taxonomiques disponibles, et enfin de cerner les problèmes ainsi que les besoins de renforcement des capacités dans le domaine de la taxonomie.

### 1-1-1 Ressources humaines

Le personnel taxonomique est composé d'Enseignants, d'Ingénieurs des Eaux et Forêts et d'Ingénieurs d'Agriculture dont la plupart occupent des postes de responsabilité dans leur Ministères respectifs ; très peu oeuvrent sur le terrain au sein des Directions régionales et des projets de conservation et de développement ; une infime partie est réellement impliquée dans des travaux de recherche taxonomique. Le registre des ressources humaines en matière de taxonomie est présenté dans le tableau 1.

**Tableau I : Compétences nationales en taxonomie.**

Ecosystème	Spécialité	Nombre	Niveau de qualification
Terrestre	Phytosociologue	4	Haut
	Botaniste	5	Haut
	Zoologiste	3	Haut
	Ecologiste	3	Haut
	Microbiologiste	1	Haut
	Pharmacologiste	2	Haut
	Ornithologiste	0	–
	Herpétologiste	0	–
	Mammalogiste	0	–
	Entomologiste	3	Moyen
	Ingénieur des Eaux et Forêts	AD	Moyen
	Herboriste	4	Moyen
	Laborantin	AD	Faible
	Guérisseur	AD	Faible
Chasseur	AD	Faible	
Aquatique	Hydrobiologiste	1	Haut
	Ichtyologiste (poissons)	1	Haut
	Phytosociologue	2	Haut
	Malacologue	1	Haut
	Ingénieur en pêche et pisciculture	6	Moyen
	Zoologiste (invertébré)	0	–
	Ecologiste	AD	–
	Pêcheur	AD	–
Agro-biodiversité	Entomologiste	3	Haut
	Agronome	AD	–
	Zootechnicien	AD	–
	Vétérinaire	AD	–
	Phytopathologue	AD	–
	Malherbologue	AD	–
	Apiculteurs	AD	–

AD = à déterminer ; Haut = 3e cycle ; Moyen = 2eme cycle ; Faible = 1er cycle

### 1--1-2 Institutions

Quatre types d'institutions ont des objectifs taxonomiques entre autres et possèdent quelques infrastructures qui ne sont malheureusement pas adéquates. Il s'agit des institutions académiques, des centres de recherche, des projets de conservation et de développement, et des groupements d'auto promotion villageoise qui valorisent les savoirs et connaissances traditionnels liés à diversité biologique. Les capacités de ses institutions sont analysées au tableau 2.

**Tableau II: Quelques institutions et infrastructures**

Institutions		Infrastructures			Partenaires
		Laboratoire	Collections biologiques	Autres	
ICRA		Phytopathologie Entomologie Malherbologie Génétique Chimie du sol	Phytopathologie Insectes ravageurs in situ des cultivars	Arboretum de la Maboké Plantations caféiers, kolatiers, bananiers, palmiers.	IITA d'Ibadan au Nigeria
SPRA N (Grimari)		Malherbologie Entomologie Phytopathologie	Collection des variétés cultivées et des insectes ravageurs.		IITA d'Ibadan au Nigeria
Université de Bangui	Faculté des Sciences	Biologie Herbarium	Serpents Herbiers		Université Libre de Bruxelles Projet DIVEAC
	ISDR	Biologie végétale Chimie du sol Biologie animale : (Herpétologie, Entomologie)	Herbiers Reptiles Papillons	Arboretum Bibliothèque	
Direction des Forêts			Herbier du projet FAC 192 Sis au CASDFT	Arboretum de Ndres	
Musée B. Boganda			Herbier ethnobotanique	Flore volumes I – IV (Acanthaceae – Mimosaceae)	
Projet Dzanga-Sangha				Bibliothèque Rapports d'inventaires ( flore, mammifères, oiseaux, ressources halieutiques)	Chicago field museum of natural history; Sangha river network Site Web : <a href="http://www.yale.edu/sangha">http://www.yale.edu/sangha</a>
Projet ECOFAC- Ngotto		Musée ethnobotanique	Herbier Mammifères Reptiles	Site Web : <a href="http://www.ecofac.org">http://www.ecofac.org</a> Bulletin Canopée <a href="http://www.ecofac.org/canopée">http://www.ecofac.org/canopée</a> SIG	Université Libre de Bruxelles Projet DIVEAC Institut Pasteur
Projet Forêt de Bangassou			Herbier ethnobotanique	Atlas de la biodiversité de la forêt de Bangassou Rapport d'inventaire des espèces animales et végétales d'intérêts socio-économiques	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI)
GPMCA (Bozoum)		Réserve communautaire	Conservation in situ d'abeilles	SCT liés à l'Apiculture	

### 1-1-3 Enseignement de la taxonomie

La taxonomie est enseignée dans les établissements universitaires, notamment la Faculté des Sciences et l'Institut Universitaire de Développement Rural (ISDR). Toutefois, les programmes sont sommaires et ne sont pas régulièrement mis à jour en raison de la pénurie en spécialistes et en infrastructures. La formation des taxonomistes au niveau du 3<sup>e</sup> cycle se fait à l'étranger, mais très peu de gens y accèdent pour cause de difficulté d'obtention de bourses d'étude. A cet égard, quelques bourses internationales dont les conditions d'éligibilité mettent l'accent sur l'excellence sont disponibles :

- la Coopération française octroie des bourses d'alternance aux enseignants proposés par l'Université de Bangui, pour la formation à la recherche et pour le perfectionnement dans les Universités africaines ou françaises ; de même elle offre des bourses d'appui au renforcement structurel aux cadres du Ministère en charge des eaux et forêts, pour des formations de 3<sup>e</sup> cycle dans les pays africains ;
- l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) accorde des bourses d'excellence pour des formations de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles au Canada, dans les domaines de priorité de chaque pays bénéficiaire ;
- l'Agence Universitaire de la Francophonie accorde des bourses de mobilité inter universitaire pour des études de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle dans les pays francophones ; la priorité est accordée aux mobilités sud-sud.

### 1-1-4 Infrastructures taxonomiques

La majeure partie des infrastructures signalées au tableau 2 ci-dessus n'est ni adéquate, ni opérationnelle à cause de leur vétusté. Les immeubles, les différents laboratoires et le matériel scientifique tels que les armoires de spécimens, les microscopes, les autoclaves, les incubateurs, les congélateurs, etc. que possède l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) sont hérités de l'ancienne station biologique de Boukoko, qui a fermé depuis une trentaine d'années, et sont tous surannés et hors d'usage. Les infrastructures de la Faculté des Sciences de même que celles de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), ont été fournies depuis la création de ces institutions dans les années soixante dix et ne sont guère renouvelées jusqu'à présent.

Un arboretum et des collections in vivo des écotypes locaux de cultivars de caféiers, de kolatiers, de palmiers et de bananiers sont disponibles à Maboké et à Boukoko, mais ces infrastructures ne sont pas entretenues, ni protégées des feux de brousse, et ne sont par conséquent pas adéquates. L'herbier du projet FAC 192 qui se trouvent dans l'enceinte du CASDFT est certes relativement bien conservé, mais il n'est ni connu du public, ni accessible. D'autres collections biologiques existent dans des structures disséminées dans le pays, où elles ne sont pas activement conservées, ni protégées contre la détérioration.

En revanche l'herbarium de la Faculté des Sciences sise à l'ex ORSTOM de Bangui et celui du projet ECOFAC basé à N'gotto, où les chercheurs et les étudiants entreposent leurs collections sont activement conservés et paraissent prometteurs.

### 1-1-5 Inventaires et informations taxonomiques

Quelques inventaires de la diversité biologique centrafricaine ont été réalisés pendant l'époque coloniale, soit dans un contexte africain en général, soit d'une manière spécifique, et ensuite dans le cadre des travaux de quelques projets d'aménagement des ressources naturelles d'importance économiques comme les plantes vasculaires, les mammifères, les grands reptiles et les ressources halieutiques.

Des informations taxonomiques documentées sur papiers sont disponibles et accessibles à la documentation du Ministère en charge des eaux et forêts, à la bibliothèque de l'ORSTOM qui est transférée à l'Alliance Française de Bangui et à la documentation de la FAO . Une liste des principaux ouvrages est donnée au tableau 3.

Les informations taxonomiques documentées sous forme de bases de données électroniques ou de CD ROM n'existent pas. La compilation des données taxonomiques dans le site Web du centre national d'échange d'informations sur la biodiversité (CHM) en est encore à ses débuts.

Diverses collections biologiques faites par des explorateurs, des chercheurs de l'ORSTOM et ceux d'autres institutions du Nord sont conservées au Muséum d'histoire naturelle de Paris, au Royal Botanique Gardens, Kew et au Missouri Botanical Garden .

Des taxa prioritaires pour la recherche ne semblent pas avoir été définis, mais au vu des objectifs des inventaires ci-dessus évoqués et des informations taxonomiques disponibles, il est évident qu'une priorité de fait a été accordée aux groupes taxonomiques clés résumés au tableau 4 ci-dessous. Par contre, les plantes non vasculaires, notamment les champignons, les bryophytes et les algues (des eaux intérieures), ainsi que les petits mammifères, les autres invertébrés (Annélides, Insectes), les Batraciens, et les micro-organismes semblent avoir été négligés.

Les informations taxonomiques secondaires sont signalées, mais ne sont pas disponibles. Il s'agit par exemple des plantes endémiques dont la liste n'est pas établie à ce jour, des espèces exotiques envahissantes comme l'herbe du Laos et le tilapia du Nil dont la dynamique, le déterminisme et la capacité de nuisance n'ont fait l'objet d'aucune étude jusqu'à présent ; de même les listes rouges, les indicateurs et les organismes à potentialité économique ne sont pas documentés.



**Tableau III : Documentation en matière de taxonomie**

<b>Ressource</b>	<b>Ouvrage</b>	<b>Lieu</b>
Flore	Thyrakoul S. (1989) – Manuel de dendrologie des forêts denses . ACDI .	Documentation, Ministère des Eaux et Forêts
	Boulvert Y. (1986) – Carte phytogéographique de la République Centrafricaine (feuille Ouest-feuille Est) à 1/1 000 000 ORSTOM, Notice explicative n° 104, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ; Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Letouzey R. (1972) – Manuel de botanique forestière-Afrique tropical. Tomes 2A et 2B CTFT , Nogent-sur-Marne.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Flore du Gabon	Herbier-ECOFAC (Ngotto)
	Flore du Cameroun	Herbier-ECOFAC (Ngotto)
	Geerling C. (1982) – Guide de terrain des ligneux sahélien et soudano-guinéens. Wageningen.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Tisserant Ch. (1950) – Catalogue de la flore de l’Oubangui-Chari. Mémoire de l’institut d’études centrafricaines N°2. Brazzaville (AEF).	Particuliers
	Vivien J. et Faure J.J. (1996) – Arbres des forêts denses d’Afrique centrale. Ministère de la coopération, ACCT, Paris.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Vivien J. et Faure J.J. (1996) – Les fruitiers sauvages d’Afrique. Espèces du Cameroun. Ministère de la coopération, CTA. Ed. Nguila-Kerou.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Von Maydell H.J. (1983) – Arbres et arbustes du Sahel. GTZ ;	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Guigonis G. (1969) – Noms vernaculaires Issongo. Paris.	Particuliers
	White F. (1986) – La végétation de l’Afrique. Mémoire accompagnant la carte de végétation de l’Afrique. UNESCO/AETFAT/UNSO . ORSTOM-UNESCO.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ; Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Bradshaw R. et Youkouyema G. (1984) – Flore centrafricaine avec illustrations et emplois volumes I-IV .	Musée Barthélemy Boganda
	Harris D.J. (2002) – The vascular plants of the Dzanga Sangha Reserve. Cental African Republic. Meise National Garden (Belgium)	Projet Forêt de Dzangha-Sangha (Bayanga)
Faune	Dorst J. et Dandelot P. (1976) – Guide des mammifères des ‘‘ rats’’ à trompe aux éléphants. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ( ? ) ; Documentation, Ministère des eaux et forêts ( ? )
	Stuart C. & T. ( 1997) – Field guide to the larger mammals of Africa. Struik publishers (Pty) LTD. Cape Town.	
	Malbrant R. et Malatchy A. (1949) – Faune de l’équateur Africain Français. Encyclopédie Biologique, Paul Lechevalier , Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Petter F. (1975) – Les Praomys de République Centrafricaine (Rongeurs, Muridés). Mammalia, t. 39 n°1.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ( ? )
	Atlas de la biodiversité de la forêt de Bangassou	Projet Forêt de Bangassou (Bangassou)
Ichtyofaune	Blache J. (1964) – Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo-Kébbi. Etude systématique et biologique. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Daget J. et Gosse J.P. (1984) – Catalogue des poissons d’eaux douce d’Afrique. Vol. 1 ORSTOM, Paris-MRAC Tervuren.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Daget J. (1998) – Catalogue raisonné des mollusques bivalves d’eau douce africains. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Durand J.R. et Lévêque C. (1981) – Flore et faune de l’Afrique Sahélo-soudanienne. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Scott D.A. et Rose M.P. (1996) – Atlas of anatida populations in Africa and Western Eurasia. Wetlands international Publication 41.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui

**Tableau IV : groupes taxonomiques ayant fait l'objet de quelques évaluations**

Ecosystèmes	Habitats	Groupes taxonomiques
Terrestres	Forêt dense humide	Plantes vasculaires
	Forêt dense sèche	Mammifères
	Savane	Reptiles
	Steppe	Oiseaux
	Agro-systèmes	Poissons
Aquatiques	Milieux riverains	Mollusques
	Milieux palustres	
	Milieux lacustres	

### 1-1-6 Obstacles taxonomiques

Il ressort du diagnostic ci-dessus que quatre principales contraintes représentent des obstacles majeurs au développement de la taxonomie en République Centrafricaine et partant à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique :

#### 1°/ Le manque de ressources humaines

Le manque de personnel se traduit par la pénurie de taxonomistes dans les centres de recherche et le sous-effectif dans les institutions académiques ; le sous-effectif ne permet pas d'entreprendre une évaluation de la diversité biologique en faisant face à la question de la diversité

#### 2°/ Le manque d'infrastructures et d'informations taxonomiques

Cette situation limite la prestation des rares taxonomistes existants dans leurs activités de recherche, d'enseignement et de conservation de la biodiversité

#### 3°/ La carence en moyens financiers

Elle ne permet pas la mise en œuvre des projets de recherche et empêche les institutions d'être opérationnelles

#### 4°/ Le peu d'attention accordée à la taxonomie et le manque de synergie

Le faible niveau d'attention accordée à la taxonomie explique l'inexistence de centres de référence et de bases de données taxonomiques dans le pays, l'absence et l'insuffisance de la taxonomie dans les programmes scolaires et universitaires, et la non prise en compte de la taxonomie dans les activités et le budget des projets de conservation ; le faible niveau de partenariat aux niveaux sous-régional, régional et international, avec les ONG de conservation de la biodiversité voire avec les réseaux taxonomiques procède de l'insuffisance d'attention faite à la taxonomie

## 1-1-7 Besoins en matière de taxonomie

Les besoins de renforcement des capacités en matière de taxonomie se résument en six points. Il s'agit du renforcement de la capacité humaine, du renforcement de l'infrastructure, de la dotation en informations taxonomiques, de la mobilisation des moyens financiers, du renforcement de l'enseignement de la taxonomie et du renforcement du partenariat et de la synergie entre les acteurs. Ces besoins se présentent de la manière ci-dessous selon les niveaux de capacité ; le tableau 5 en fait la synthèse.

### Au niveau individuel

#### 1°/ Renforcement des capacités humaines

- Perfectionnement des spécialistes existants
- Formation de spécialistes dans les disciplines qui en manquent
- Formation des para-taxonomistes, techniciens récolteurs, classificateurs et conservateurs
- Emploi et utilisation effectifs des taxonomistes et para-taxonomistes
- Encadrement et sensibilisation des utilisateurs et des communautés autochtones

### Au niveau institutionnel

#### 2°/ Renforcement de l'infrastructure

- Réhabilitation des infrastructures existants :

CENAREST(ex ORSTOM)	:Bangui
ICRA	:Bangui, Boukoko, Maboké, Soumbé,Grimari
Faculté des Sciences	:Bangui
ISDR	:M'baïki
CTE	:Bouar

- Création des infrastructures suivantes :

Herbarium national  
Laboratoire de Mammalogie  
Laboratoire d'Herpétologie  
Laboratoire d'Hydrobiologie  
Laboratoire d'Entomologie  
Laboratoire d'Ornithologie  
Laboratoire de Microbiologie et/ou Laboratoire de Biologie moléculaire

- Dotation en matériel scientifique :

**Matériel de collecte :** Véhicules, sécateurs, filets, pièges, nasses, etc.

**Matériel d'analyse :** Microscope de dissection, microscope composé, ordinateurs et logiciels, SEM, TEM, laboratoire moléculaire, machine PCR

**Matériel de conservation :** Réfrigérateurs, congélateurs, armoires de spécimens, installations de séchage, incubateurs, autoclaves

### **3°/ Mobilisation des ressources financières**

- Pour le fonctionnement des institutions
- Pour le financement de la recherche dans le cadre des projets de conservation et de développement
- Pour le financement des grands projets de recherche
- Pour le financement des bourses de formation en taxonomie

### **4°/ Dotation en informations taxonomiques**

- Collections de référence (spécimens types)
- Bases de données électroniques
- CD ROM
- Flores
- Ouvrages de systématique (révisions de genres, descriptions d'espèces nouvelles)
- Accès aux spécimens d'origine centrafricaine expatriés
- Collecte d'informations sur les groupes taxonomiques négligés :

Champignons  
Bryophytes  
Algues (des eaux intérieures)  
Petits mammifères  
Batraciens  
Annélides  
Insectes  
Protozoaires  
Bactéries et  
Virus

### **Au niveau systémique**

#### **5°/ Renforcement du partenariat, de la collaboration et de la synergie entre les acteurs**

- Adhésion aux réseaux taxonomiques :REBAC, RAE, AETFAT, BioNeT-INTERNATIONAL ;
- Collaboration avec les institutions taxonomiques du Sud et du Nord ;
- Accroissement du partenariat avec les ONGs internationales de conservation de la Biodiversité ;
- Renforcement de la collaboration entre les acteurs nationaux (décideurs politiques, taxonomistes, para-taxonomistes, utilisateurs) ;

#### **6°/ Renforcement de l'enseignement de la taxonomie**

Introduction de la taxonomie dans les programmes scolaires.  
Amélioration et mis à jour régulier des programmes universitaires.

**Tableau V : Besoins en matière de taxonomie**

Niveaux de capacité	Besoins	Bénéficiaires
Individuel	Perfectionnement Formation Formation continue Encadrement Sensibilisation Emploi et utilisation effective	Enseignants de l'Université de Bangui Cadres des Eaux et Forêts Cadres de l'Agriculture Para-taxonomistes Etudiants et élèves Populations locales et autochtones
Institutionnel	Infrastructures physiques Herbarium national Laboratoires spécialisés Musées  Matériel scientifiques Matériel de collecte Matériel d'analyse Matériel de traitement et de conservation de spécimens  Informations taxonomiques Collections de référence (types) Bases de données électroniques CD ROM Flores Ouvrages de systématique  Moyens financiers Frais de fonctionnement institutionnel Financement des projets de recherche Budget de recherche des projets de conservation  Dotation en effectifs Spécialistes, Techniciens Para-taxonomistes	Université de Bangui ISDR de Mbaïki ICRA CENAREST Directions régionales des Eaux et Forêts Projets de conservation Projets de développement
Systémique	Promotion de l'enseignement de la taxonomie Partenariat Collaboration Synergie	Taxonomistes Institutions Réseaux taxonomiques Pays partenaires ONGs

## 1-2. MESURES D'INCITATIONS

L'article 11 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) stipule que « chaque partie contractante adopte, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique ». Les mesures d'incitation dont il est question concernent toutes les dispositions en vigueur (politiques, législatives, administratives, économiques et sociales) y compris tout autre moyen dont dispose le pays en vue d'inciter les organes gouvernementaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les populations à la gestion durable de la biodiversité.

### 1-2-1. Identification des Mesures d'Incitation

En République Centrafricaine (RCA), les secteurs clés concernés par l'exploitation de la biodiversité sont l'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse et la pêche. La vulnérabilité des secteurs forêt et chasse compromet le maintien des écosystèmes renfermant une biodiversité assez abondante.

L'Etat centrafricain a pris plusieurs mesures dans le souci de mieux gérer les ressources naturelles dont il dispose. La majorité de ces mesures est antérieure à la signature et à la ratification de la convention sur la diversité biologique (CDB). Les études et enquêtes réalisées dans le cadre du présent rapport ont permis d'identifier une panoplie de dispositifs mis en place pour gérer les éléments constitutifs de la biodiversité. Quatre catégories de mesures ont été relevées à savoir les incitations positives, les mesures dissuasives, les incitations indirectes et les incitations à effets pervers ou négatives (Cf. annexes).

#### 1-2-1-1. LES MESURES D'INCITATION POSITIVES

Elles concernent tous les mécanismes qui encouragent les différents acteurs à préserver la biodiversité. L'une des toutes premières mesures d'encouragement est la prise en compte de l'environnement dans les mesures de politiques générales de l'Etat, notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Il y a ensuite nombres de mesures comme par exemple les différentes taxes prévues dans les textes juridiques et administratifs relatifs à la gestion de la faune et de la flore (Code forestier, code de protection de la faune, loi des finances, etc.), le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier et Touristique (CASDFT), l'encadrement et la sensibilisation de la population, la mise en œuvre de l'approche participative dans la gestion des problèmes environnementaux, etc. (Cf. tableaux en annexe).

#### 1-2-1-2. Les mesures dissuasives

Les mesures dissuasives sont les dispositifs mis en place pour « *internaliser* » les coûts d'exploitation et les dommages portés à la biodiversité, de manière à décourager les comportements qui y portent atteinte. Il s'agit, entre autres, des taxes, des amendes, des impôts et des peines d'emprisonnement régis par les textes de loi relatifs à la faune, à la flore, à la commercialisation des ressources biologiques et au foncier en République Centrafricaine.

### 1-2-1-3. Les incitations indirectes

Les incitations indirectes sont essentiellement des mécanismes commerciaux à l'exemple des étiquettes écologiques et des certificats d'origine, qui créent ou améliorent les signaux du marché en faveur de la préservation des ressources biologiques. Il faut noter que la mise en œuvre de cette catégorie de mesures n'est pas assez élaborée en République Centrafricaine, tel est le cas des programmes sur la certification du bois actuellement en étude par ECOFAC.

### 1-2-1-4. Les incitations à effets pervers ou négatives

Elles concernent les dispositifs ou les politiques dirigés vers d'autres objectifs mais qui, souvent par des effets inattendus, stimulent des activités qui portent atteinte à la biodiversité. Au niveau national il a été relevé, entre autres, les cas suivants :

- l'attribution de permis spécial de coupe dans les sites fragiles comme les galeries forestières ;
- le principe de « libre accès » à la pêche édicté par la loi N° 61/283 ;
- le mécanisme de la délivrance des autorisations de vente des munitions de chasse à des tiers sans l'implication du Ministère en charge de la faune. On aboutit à un paradoxe caractérisé par la prolifération des points de vente des munitions de chasse et par voie de conséquence à l'accentuation du phénomène de braconnage ;
- les subventions pour l'achat des intrants agricoles ;
- la mise en œuvre des PEA sans plan d'aménagement, etc.

Malgré la multitude de mesures en vigueur, les ressources de la biodiversité subissent des pressions d'origines diverses.

### 1-2-2. Problèmes inhérents aux mesures d'incitation

Le pays est, en effet, confronté à plusieurs problèmes en matière de gestion des ressources de la biodiversité. Ces problèmes sont fonction des différents écosystèmes à savoir les écosystèmes terrestres (forêts, savanes et espaces cultivés) et les écosystèmes aquatiques. Les problèmes les plus récurrents sont liés aux causes suivantes :

- la déforestation suite à l'exploitation forestière et aux mauvaises pratiques culturales (culture sur brûlis sans respect du temps de jachère) ;
- les feux de brousse pratiqués par les chasseurs, les éleveurs et les agriculteurs ;
- le braconnage local et étranger ;
- le surpâturage en période de soudure ;
- l'exploitation minière dans les cours d'eau, les forêts galeries et dans les aires protégées ;
- les pratiques inappropriées de pêches ; etc.

La perte de la biodiversité est certainement liée de façon directe aux activités anthropiques. Cependant, les causes indirectes ou sous-jacentes de cette perte résultent des dispositifs politiques, institutionnels, législatifs, réglementaires et économiques en vigueur dont certains sont compris sous le vocable de mesures d'incitation. Le bon fonctionnement de

tous ces dispositifs dépend aussi, en termes quantitatifs et qualitatifs, des moyens mis en œuvre aux différents niveaux d'intervention.

En outre, le potentiel biologique du pays est utilisé de façon non durable et engendrera probablement des conséquences irréversibles si aucune action n'est mise en œuvre contre cette tendance. On note au niveau des mesures identifiées :

- un foisonnement et des imperfections au niveau des mesures réglementaires et législatives en vigueur ;
- un manque cruel de moyens matériels et financiers et une insuffisance de personnel aussi bien en qualité qu'en quantité au sein des institutions visitées ;
- un manque d'incitations en faveur des agents de constatation de délits des eaux et forêts ;
- une très faible capacité de compréhension des problèmes inhérents à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité par les collectivités locales et les populations à la base ;

Par ailleurs, les contraintes exogènes, tels que les problèmes de gouvernance, les troubles socio-politiques, l'unicité de la Caisse de l'Etat et la pauvreté généralisée sont aussi les causes de déviation des effets attendus suite à l'application de telle ou telle mesure d'incitation.

### **1-2-3. Besoins immédiats à satisfaire en matière de mesures d'incitation**

Les besoins exprimés par les répondants ont été discutés lors des ateliers aux niveaux régionaux et national. Ils visent à corriger, à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'incitation permettant une gestion durable des ressources clés de la diversité biologique en République Centrafricaine.

Les besoins immédiats qui ont été exprimés par les répondants lors des différents ateliers sont répartis en quatre groupes, notamment les besoins législatifs, réglementaires et administratifs, les besoins de compétence, les besoins matériels et les besoins financiers. Il sont établis suivant trois niveaux de capacités (systémique, institutionnel et individuel).

#### **1-2-3-1. Besoins législatif, réglementaire et administratif**

Les besoins exprimés dans ce domaine se réfèrent à l'amélioration et la consolidation du cadre législatif, réglementaire et administratif en place, notamment, le Code forestier, le Code de protection de la faune sauvage, la loi de finance et les textes d'application des différentes mesures. On note aussi la création d'un programme interfacultaire en économie de l'environnement. Ces besoins sont classés dans le tableau suivant :



**Tableau VI** : Besoins immédiats dans les domaines réglementaire, législatif et administratif

Besoins	Niveaux d'intervention	Bénéficiaires
Révision et consolidation du cadre législatif et réglementaire existant	Systémique	MEFCP, MEDDES, MF et les acteurs impliqués
Consolidation du cadre administratif en place	Systémique	Services de l'Etat impliqués
Respect des obligations juridiques et des principes réglementaires	Systémique	Acteurs impliqués
Création d'un programme interfacultaire en gestion de l'environnement	Systémique / Institutionnel	Professionnels et étudiants
Instauration de signaux positifs en matière de commercialisation de produits biologiques	Systémique	MEFCP, MEDDES, MPC, MF, Producteurs et Consommateurs

### 1-2-3-2. Besoins de compétences pour la mise en œuvre des mesures d'incitation

Au niveau du développement et de la création des compétences, les besoins prioritaires exprimés ont porté sur l'information, l'éducation, la sensibilisation et la formation en matière des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. On note aussi un besoin quantitatif en personnes ressources au niveau des services décentralisés de l'Etat. Le tableau ci-après récapitule les besoins exprimés par les répondants.

**Tableau VII** : Besoins immédiats de compétences

Besoins	Niveaux d'intervention	Bénéficiaires
Formation de base en économie de l'environnement	Individuel	Etudiants Professionnels
Formation de base en conception et élaboration des mesures d'incitation pour la biodiversité	Individuel	Etudiants Professionnels
Formation des formateurs	Individuel	Professeurs de l'Université de Bangui Agents de presses
Participation aux colloques, conférences, séminaires et ateliers de formation et de mises à jour	Individuel	Professionnels Consultants Animateurs encadreurs
Mise en œuvre d'un programme national d'IEC à tous les niveaux	Institutionnel / Individuel	Autorités de l'Etat Services compétents Sociétés privées Collectivités locales ONG locales Groupement villageois d'auto promotion Populations
Recrutement d'une main d'œuvre qualifiée face aux possibilités de l'emploi dans les services compétents en matière de mesures d'incitation	Institutionnel	Services de l'Etat Collectivités locales Sociétés privées ONGs locales

D'après les acteurs, la création et le développement des compétences en matière de mesures d'incitation bénéfiques à la conservation et à l'utilisation de la biodiversité, se fera certainement sans exclure la mise à disposition de moyens matériels et financiers pour soutenir la mise en œuvre des mesures en vigueur et futures.

### 1-2-3-3. Besoins matériels pour la mise en œuvre de mesures d'incitation

En ce qui concerne les besoins matériels, il faut combler le manque de documents législatifs, réglementaires et administratifs, de moyen roulant, de matériel informatique, des moyens de communication et des appareils audio-visuels, etc.

**Tableau VIII** : Besoins matériels

Besoins	Niveaux d'intervention	Bénéficiaires
Documents législatifs et réglementaires en vigueur	Institutionnel / Individuel	Collectivités locales ONGs locales Services décentralisés de l'Etat
Documentation spécialisée relative aux mesures d'incitation	Institutionnel / Individuel	Université de Bangui Bibliothèque du MEFCP Centres ruraux d'encadrement
Matériels informatiques	Institutionnel	Directions régionales EFCP Centres ruraux d'encadrement Etablissements de formations
Moyens roulants	Institutionnel	Directions régionales des EFCP et des impôts
Appareils audio-visuels	Institutionnel	ONGs Directions régionales des EFCP Centres ruraux d'encadrement
Appareils de communication	Institutionnel	Directions régionales des EFCP
Outils techniques	Institutionnel	Directions Régionales EFCP Centres ruraux d'encadrement ONGs locales Groupement villageois d'auto promotion

### 1-2-3-4. Besoins financiers

Les acteurs ont sollicité l'allocation de fonds pour inciter les comités villageois et les ONG locales à la protection de la biodiversité, à la réhabilitation des habitats dégradés et à la valorisation de certaines ressources de la biodiversité. On a aussi noté un besoin financier pour la conception et la mise en œuvre des mesures d'incitation, pour le renforcement des capacités (matériel et formation) et pour le suivi et l'évaluation.

**Tableau IX : Besoins financiers**

Besoins	Niveaux d'intervention	Bénéficiaires
Allocation de fonds aux fins de la conception et la mise en œuvre des mesures d'incitation	Individuel / Institutionnel	Consultants et experts Services compétents Leaders locaux
Allocation de fonds aux services compétents pour le suivi et l'évaluation des mesures d'incitation en place	Institutionnel	Services décentralisés de l'Etat ONG Projets Populations
Allocation de fonds pour développer des compétences en matière de mesures d'incitation	Individuel / Institutionnel	ONG locales Groupements locaux Populations
Allocation de fonds en vue d'encourager les groupements locaux à la conservation de la biodiversité	Individuel / Institutionnel	ONG locales Groupements locaux Populations

### 1-3. ACCÈS AUX RESSOURCES ET PARTAGE DES BÉNÉFICES

L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) résultant de leur utilisation, troisième objectif de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), constitue pour la République Centrafricaine qui dispose d'une forte biodiversité, un des domaines prioritaires dont la mise en œuvre appelle un renforcement des capacités.

Le concept d'accès aux ressources génétiques et du partage juste et équitable des avantages pose les bases de la connaissance des droits d'accès et des règles de partage des bénéfices potentiels résultant de l'exploitation de ces ressources naturelles, pour contribuer à leur conservation. En son article **15**, la Convention sur la Diversité Biologique reconnaît que la souveraineté nationale s'étend à toutes les ressources génétiques et précise que l'accès aux précieuses ressources biologiques doit se faire « à des conditions convenues d'un commun accord » et reste sujet à « *l'accord préalable donné en connaissance de cause* » du pays d'origine. Lorsqu'un micro-organisme, un végétal ou un animal est utilisé à des fins commerciales, le pays dont il provient a le droit de tirer parti des avantages qui en découlent (avantages monétaires ou non monétaires).

Dans sa décision **IV/8**, la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, a recommandé d'accorder un haut degré de priorité au renforcement des capacités et a souligné que le renforcement devrait constituer l'essentiel des travaux sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages. Elle a également fait valoir la nécessité d'obtenir des financements et d'élaborer des plans d'action relatifs au renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages.

Le renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages devrait donc contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en RCA dans la mesure où le plan d'action fournira un cadre pour déterminer les besoins de toutes les parties prenantes concernées, leurs priorités, les mécanismes de mise en œuvre et les sources de financement.

#### 1-3-1. Initiatives passées, en cours ou en projet

Les initiatives de renforcement des capacités entreprises par le pays depuis son adhésion à la Convention sur la Diversité Biologique en 1995, restent limitées et concernent les points suivants :

- désignation d'un correspondant national responsable des arrangements relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (conformément aux dispositions de la décision V/26 de la Conférence des Parties), par arrêté du Ministère en charge de l'Environnement. Cette structure dont la mise en place est très récente, pour être opérationnelle devrait voir sa capacité renforcée en technologie d'information (support informatique et connexion Internet). Le rôle principal assigné aux correspondants nationaux est de fournir, par le canal du Centre d'échange d'information de la Convention sur la Diversité Biologique, des informations aux demandeurs des ressources génétiques sur les procédures à suivre pour l'obtention du consentement préalable en connaissance de cause, sur les autorités nationales compétentes, et les parties prenantes intéressées ;

- élaboration de la stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique(1999). Dans le cadre des études ayant abouti à l'élaboration de cette stratégie, une première approche des questions relatives à l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages a été faite. Mais dans l'analyse de la situation, l'accent a été surtout mis sur les conditions d'accès et de partage des avantages entre les différentes parties prenantes locales, en occultant les problèmes de bioprospection et de biopiratage qui sont pourtant réels en Centrafrique. Durant la période qui a suivi l'adoption de la Stratégie nationale et du Plan d'action en matière de diversité biologique, des tranches d'antennes ont été accordées à l'Equipe de planification du Projet CAF/96/G-31 pour présenter au grand public le contenu de cette stratégie, notamment en matière de partage des avantages ;
- organisation d'un séminaire de sensibilisation sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages à l'intention des institutions (publiques et privées) et des ONG impliquées dans la gestion de la biodiversité en RCA par le Projet CAF/96/G-31 (mars 2001) ;
- éducation et sensibilisation du public par le canal de la Radio-Centrafricaine, à travers l'émission "Pop Vision" (année 2000-2001) sur les questions d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Les principales recommandations issues de ce séminaire sont :

- élaboration et mise en œuvre d'une législation nationale en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages, et des savoirs et connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- mise en place d'un cadre institutionnel interdisciplinaire pour les questions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages ;
- le transfert de technologies adéquates dans le cadre de coopération ou de réciprocité ;
- l'échange et/ou le rapatriement d'informations pertinentes sur les ressources génétiques du pays. A ce jour, ces recommandations n'ont pas connu un début d'exécution ;

### 1-3-2. Identification des acteurs impliqués

Le renforcement des capacités, selon les dispositions de la décision V/26 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, doit porter sur tous les aspects d'arrangements relatifs à l'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages. Il concerne tous les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces arrangements.

En RCA, trois catégories d'acteurs interviennent dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages :

- l'Etat, qui définit les législations d'accès et bénéficie souvent le premier des avantages financiers liés à la bioprospection ;
- les établissements universitaires et instituts de recherche (publics ou privés). Ils sont impliqués dans l'échantillonnage et la collecte des ressources génétiques et bénéficient généralement des transferts de technologie et de formations ;

- les communautés de base (autochtones et locales), représentées par les communes, les ONGs ou leurs associations, ne jouent pas forcément un rôle dans la négociation des accords d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages. Mais leur consentement préalable est généralement requis.

### 1-3-3. Principales contraintes à la mise en œuvre des mécanismes d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages.

D'après les résultats des études documentaires et enquêtes de terrain regroupés dans les matrices de l'annexe 3, les problèmes majeurs qui compromettent actuellement la mise en œuvre en République Centrafricaine des dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives à l'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages sont au nombre de trois :

#### 1°) **Ignorance ou méconnaissance du concept d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages par le grand public.**

La majorité des parties prenantes interrogées ignore totalement le concept d'accès aux ressources et de partage des avantages. Cette contrainte qui risque de limiter leur participation au processus d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages a pour causes principales le manque de moyens (financiers, matériel et humain) du Ministère en charge de l'Environnement pour organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation du grand public, l'insuffisance des cadres formés et préparés sur les questions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages.

#### 2°) **Faiblesse des régimes actuels d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages (APA) :**

Le principal constat est qu'après la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique par le pays, aucune politique nationale en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages n'a été amorcée, notamment une législation appropriée qui détermine les procédures à suivre par les scientifiques, les entreprises du pays ou de l'Etranger pour accéder aux ressources génétiques (ou aux connaissances et savoirs traditionnels associés) et, aussi qui spécifie les conditions du partage des avantages issus de l'utilisation de ces ressources.

De nombreux textes réglementaires en matière de protection des diverses ressources biologiques du pays existent, notamment :

- **ordonnance n° 71.090** du 6 août 1971 réglementant l'exercice de la pêche ;
- **ordonnance 84.045** du 27 juillet 1984 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse ;
- **loi 90.003** du 9 juin 1990 portant code forestier.

Mais ces différents textes ne régissent pas les ressources génétiques telles que définies par les dispositions des articles 2 et 15 de la Convention. Ils mettent essentiellement l'accent sur les ressources biologiques telles que les produits ligneux, le gibier ...<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La Convention sur la Diversité Biologique définit les ressources génétiques comme le matériel génétique d'origine végétale, animale, microbienne contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et ayant une valeur effective ou potentielle pour l'homme

Au niveau des savoirs et connaissances traditionnels associés aux ressources génétiques, il a été relevé un vide juridique, notamment en ce qui concerne leur reconnaissance et protection en tant que droit de propriété, conformément à l'article 8j de la Convention.

A ce jour, seule la pratique de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle a été reconnue (Ordonnance n°85.025 du 16 août 1985). L'absence d'une réglementation en matière de droit de propriété intellectuelle sur les savoirs et les connaissances traditionnelles suscite chez les détenteurs la crainte d'en être dépossédés ou de les voir banalisés.

L'absence d'un cadre institutionnel en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages a été soulignée. Actuellement, seul le correspondant national a été désigné en juillet 2002 (un cadre du Ministère en charge de l'Environnement). Il reste à mettre en place les autorités nationales compétentes chargées d'autoriser l'accès et de donner des avis sur le processus de négociation, les conditions nécessaires à l'obtention du consentement préalable donné en connaissance de cause et les conditions convenues d'un commun accord, l'application, le suivi et l'évaluation des arrangements concernant l'accès et le partage des avantages ...

La non disposition d'un cadre institutionnel et juridique a pour conséquence majeure, la délivrance désordonnée des autorisations de bioprospection dont les résultats ne profitent ni à l'Etat, ni aux populations détentrices des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. Beaucoup de ces travaux de recherche se font à l'insu du Ministère en charge de la Recherche Scientifique. Il se pose donc un problème de coordination des activités de recherche biologique au niveau du pays.

Aux faiblesses mentionnées ci-dessus, il faut ajouter, d'une part, l'absence d'initiative technique des cadres centrafricains notamment ceux du Ministère en charge de l'Environnement à élaborer une réglementation *sui generis* et des contrats d'accès et de partage des avantages, par manque de formation en Droit et en Sociologie Rurale ; d'autre part, l'absence de formation continue en technique de négociation pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les arrangements d'accès aux ressources et de partage des avantages (collectivités territoriales, ONGs et populations). La conséquence qui résulte de cette dernière contrainte est la faible participation de ces acteurs aux négociations des accords portant sur l'exploitation de leurs ressources. Dans le cadre du programme de travail sur l'article 8j, la Convention insiste sur la nécessité de la participation des communautés locales à la rédaction et à la mise en œuvre des politiques relatives à l'accès aux ressources et au partage des avantages.

### 3°) Faible niveau de valorisation des ressources génétiques

Ce problème qui a été soulevé par un grand nombre de parties prenantes (communautés locales, associations des tradipraticiens, projets de développement et de conservation) est dû aux facteurs suivants :

- la faible capacité technique et financière du Ministère en charge de l'Environnement à réaliser des inventaires multi-ressources en vue de connaître les principales ressources génétiques du pays (*cf.* Partie I sur la taxonomie) ;

- le manque d'informations sur les détenteurs des savoirs et connaissances traditionnelles et sur leurs activités. Ces savoirs et connaissances traditionnelles devraient être répertoriés et protégés par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dont l'organe national est géré par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, structure qui, à l'heure actuelle ne dispose pas des compétences nécessaires pour ce genre d'activités ;
- l'absence d'un système d'informations pouvant renseigner sur les marchés potentiels(nationaux et internationaux) des ressources génétiques du pays. Un tel système devrait se faire en coopération avec le Centre d'échange d'informations de la Convention sur la Diversité Biologique lequel est compétent pour les recherches de ce genre ;
- l'absence de financement pour le développement de la recherche scientifique et technologique, consécutive à un manque de volonté politique et de transfert de technologies.

L'ensemble des contraintes évoquées ci-dessus a pour conséquences majeures :

la non maîtrise des circuits de livraison des ressources génétiques et des savoirs et connaissances traditionnels associés par l'Administration des Impôts ;

la faible base scientifique et technologique pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources.

#### 1-3-4. Besoins nationaux en matière d'accès aux ressources génétiques

Les différents besoins en renforcement des capacités identifiés par les acteurs pour remédier aux problèmes d'accès aux ressources et de partage des avantages sont regroupés dans les matrices de l'annexe 3. Les domaines prioritaires qui nécessitent un renforcement des capacités au niveau du pays se présentent comme suit :

- 1°) mise en œuvre d'un programme d'information, d'éducation et de communication à l'intention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des arrangements et mécanismes d'accès et de partage des avantages (décideurs, institutions publiques et privées, ONGs et communautés locales), en vue d'améliorer la compréhension des obligations et engagements tant nationaux qu'internationaux en matière d'accès et de partage des avantages ;
- 2°) élaboration des mécanismes et des régimes d'accès aux ressources et de partage des avantages reconnaissant la protection des savoirs et connaissances traditionnels des communautés locales et autochtones, à partir des textes réglementaires existants ; mise en place d'un cadre institutionnel de suivi et d'évaluation des mécanismes et arrangements d'accès et de partage des avantages ;



- 3°) formation des cadres centrafricains dans les domaines de rédaction juridique (Juristes, Sociologues, Ingénieurs des Eaux et Forêts, Agronomes, ONGs...) et des techniques de négociation des contrats (Administration, autorités locales, communautés locales et ONGs représentatives), afin de garantir une participation effective des acteurs aux différentes étapes des arrangements d'accès aux ressources et de partage des avantages;
- 4°) inventaire et évaluation des ressources génétiques, des savoirs et connaissances traditionnels et fourniture d'informations sur les marchés, y compris les stratégies de production et de commercialisation des ressources génétiques ;
- 5°) création de systèmes d'information reliés au Centre d'échange de la convention (CHM) ;
- 6°) création d'un fonds national pour la biodiversité ;
- 7°) développements des domaines scientifiques et techniques, y compris le transfert de technologie (incluant la biotechnologie).

Les différents éléments de besoins ainsi identifiés constituent le support des axes stratégiques de renforcement des capacités présentés au chapitre 2.

## II- STRATÉGIES POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les besoins prioritaires identifiés par les acteurs ont guidé la définition et l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre de mécanismes adéquats en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de leurs avantages, de mesures d'incitation à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et le renforcement des activités taxonomiques en RCA.

### 2-1. STRATÉGIES EN MATIÈRE DE TAXONOMIE

#### 2-1-1. Problème central

Le problème central qui a motivé cette étude s'énonce en terme de « **faiblesse du système taxonomique national** », laquelle faiblesse ne permet pas au pays de connaître les éléments constitutifs de sa diversité biologique afin que leur conservation et leur utilisation durable puissent être planifiées en connaissance de cause.

#### 2-1-2. Objectif principal

**Satisfaire les demandes d'informations sur les éléments constitutifs de la diversité biologique**, conformément à l'article 7 de la Convention sur la Diversité Biologique « Identification et la surveillance de la diversité biologique ».

#### 2-1-3 Objectifs stratégiques

Le but recherché est le « **renforcement des capacités taxonomiques de la République Centrafricaine en vue de produire des informations récentes sur la diversité biologique aux niveaux des gènes, des espèces et des écosystèmes** » pour sous-tendre la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique.

Les trois objectifs stratégiques suivants ont été retenus:

- 1°/ Développer et mobiliser les ressources humaines au service de la taxonomie ;
- 2°/ Réhabiliter les institutions et créer les infrastructures taxonomiques; et
- 3°/ Mobiliser les moyens financiers au profit de la taxonomie.

## 2-2. STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MESURES D'INCITATION

### 2-2-1. Problème central

En matière des mesures d'incitation, le problème central est le suivant :

**« inadaptation et inefficacité des mesures d'incitation en vigueur »**

Le fil directeur au choix qui sous-tend de telles stratégies s'articule autour de la question suivante : comment la République Centrafricaine peut-elle mettre en œuvre des mesures efficaces, crédibles et responsables bénéficiant de la confiance et de l'adhésion de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité ?

Il faut rappeler que la mise en œuvre de la stratégie nationale requiert un processus ouvert concerté et soutenu, visant à définir des politiques cohérentes et crédibles. L'ensemble des acteurs impliqués ont souligné l'importance de la bonne gouvernance, c'est à dire la manière avec laquelle les autorités publiques élaborent, arrêtent et mettent en œuvre les politiques et les actions.

La mise en œuvre des mesures d'incitation doit être conforme à la vision centrafricaine en matière de diversité biologique, laquelle stipule que l'utilisation de la biodiversité devrait être faite de manière responsable en harmonie avec les valeurs écologiques, économiques, éthiques et les objectifs sociaux.

### 2-2-2. Objectifs stratégiques

L'objectif supérieur est de **« parvenir à la conservation et à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité par la conception et la mise en œuvre de mesures d'incitation appropriées, tout en tenant compte des mesures en place, pour changer les comportements aux niveaux institutionnel et individuel »**.

Les objectifs stratégiques sont au nombre de quatre, à savoir :

- 1°/ Consolider les mécanismes institutionnels, législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur.**
- 2°/ Faciliter la mise en œuvre des mesures d'incitation à effets bénéfiques par le développement des compétences sur les plans scientifiques et techniques.**
- 3°/ Mettre en place un système d'information et promouvoir la diffusion des informations auprès du public.**
- 4°/ Mobiliser des moyens financiers en vue de permettre l'efficacité des mesures d'incitation en place et d'encourager les populations à la conservation et à l'utilisation des ressources de la biodiversité.**

## 2-3. STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES

### 2-3-1. Problème central

Il ressort du diagnostic sur l'accès aux ressources et le partage des avantages (Cf. Chapitre 1) que le problème central appelant un renforcement des capacités et pour lequel des objectifs et des axes stratégiques doivent être établis est :

**« la difficulté du pays à élaborer et mettre en œuvre une politique en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages et de protection des savoirs et connaissances traditionnels associés à ces ressources ».**

### 2-3-2. Objectif principal

Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes et des régimes d'accès aux ressources et partage des avantages, avec la participation de toutes les parties prenantes, en vue de conserver et de valoriser les ressources génétiques du pays, ainsi que les savoirs et connaissances traditionnels associés.

### 2-3-4. Objectifs stratégiques

Ils sont au nombre de trois :

**1°/ Promouvoir l'éducation et la sensibilisation du grand public sur les questions d'accès aux ressources et de partage des avantages ;**

**2°/ Mettre en place un cadre juridique et institutionnel garantissant l'accès et le partage des avantages, ainsi que la protection des savoirs et connaissances traditionnels ;**

**3°/ Valoriser les ressources génétiques, les savoirs et connaissances associés, pour lutter contre la pauvreté.**

Il est impérieux de clarifier tous les perspectives stratégiques auxquelles la République Centrafricaine s'est engagée. Le pays doit en effet, mettre en place des dispositifs novateurs pour la gestion durable des éléments de la biodiversité. Ainsi, les stratégies proposées doivent être suivies par des actions ou des mesures concrètes pour atteindre les objectifs escomptés.

### **III- PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

## PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE TAXONOMIE

**Tableau X : Objectif 1 « Développer et mobiliser les ressources humaines au profit de la taxonomie »**

Stratégies	Actions	Résultats	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
1.1 Former des spécialistes dans les différentes branches de la taxonomie	1.1.1- Octroi des bourses de formation de 3e cycle et des bourses de perfectionnement (post-universitaire).	1.1.1.1 Des spécialistes sont formés en grand nombre dans chaque branche de la taxonomie : Mammalogie, Ornithologie, Ichtyologie, Malacologie, Herpétologie, Entomologie, Microbiologie, Bio systématique, Botanique systématique, Ethnobotanique et Phyto-écologie.	+		
	1.1.2- Formation continue des taxonomistes aux moyens de recyclage, stages et séminaires.	1.1.2.1 Les cadres et les techniciens sont régulièrement admis en formation de courte durée (recyclage, séminaire, stage).		+	
	1.1.3- Encadrement des utilisateurs et des populations autochtones.	1.1.3.1 Certains agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, herboristes, apiculteurs et tradipraticiens prennent périodiquement part à des ateliers régionaux de formation en taxonomie et d'éducation environnementale.			+
1.2 Inciter les Centrafricains à faire carrière dans la taxonomie	1.2.1- Mettre l'accent sur la taxonomie dans l'orientation et les programmes académiques.	1.2.1.1 Les services d'orientations scolaire et académique sensibilisent les étudiants sur l'importance de la taxonomie ; 1.2.1.2 La taxonomie figure en bonne place dans les programmes d'enseignement du Département de Biologie et de l'ISDR ; 1.2.1.3 De plus en plus de bacheliers s'inscrivent et poursuivent leurs études en Sciences taxonomiques.	+		
	1.2.2- Elaboration et adoption du statut de chercheur.	1.2.2.1 Le corps de chercheurs existe et des cadres sont recrutés dans la fonction publique en qualité de chercheurs ; 1.2.2.2 Un plan de carrière pour chercheurs est défini et mis en œuvre.	+		
	1.2.3- Restauration du prix d'excellence pour la recherche scientifique et technique.	1.2.3.1 Le prix d'excellence pour la recherche scientifique et technique est restauré et décerné annuellement pour récompenser les succès scientifiques et pour stimuler le génie créateur.	+		
	1.2.4 Utilisation effective des cadres formés dans les activités taxonomiques.	1.2.4.1 Les centres de recherche, les institutions de formation, les projets de conservation de la biodiversité et les ONGs à vocation environnementale embauchent, valorisent et font la promotion des taxonomistes.		+	

**Tableau XI : Actions pour l'Objectif 2 « Réhabiliter les institutions et renforcer les infrastructures taxonomiques »**

Stratégies	Actions	Résultats	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
2.1 Doter les institutions de formation et les centres de recherche d'infrastructures taxonomiques	2.1.1 Création de centres de référence taxonomiques	2.1.1.1 Un centre de référence par branche taxonomique est créé (herbarium national, musée ou laboratoires spécialisés).		+	
	2.1.2 Dotation des centre de référence en matériel et en informations taxonomiques adéquats	1.1.2.1 Les différents laboratoires sont bien équipés et fonctionnent normalement	+		
2.2 Renforcer les effectifs des ressources humaines dans les institutions taxonomiques	2.2.1 Affectation des spécialistes, des techniciens et du personnel d'appui en nombre suffisant dans les structures de recherche	2.2.1.1 Les taxonomistes, spécialistes et techniciens sont affectés dans les institutions de formation et les centres de recherche où ils sont répartis et responsabilisés dans les laboratoires en fonction de leur spécialité		+	
2.3 Assurer aux institutions taxonomiques une sécurité, voire une autonomie financière	2.3.1 Amélioration du niveau de décaissement des fonds alloués aux institutions de formation et aux centres de recherche	2.3.1.1 Les budgets de fonctionnement sont décaissés à terme et sont efficacement utilisés	+		
	2.3.2 Promotion des mécanismes d'autofinancement	2.3.2.1 Des mécanismes d'autofinancement comme l'expertise, la vente des productions des laboratoires et autres prestations de service sont mis en œuvre et rapportent de l'argent aux organismes de recherche		+	
	2.3.3 Diversification des sources de financement	2.3.3.1 Plusieurs sources de financement tels que subventions, dons, bourses et prix sont négociés et concourent à pérenniser le financement des institutions de recherche	+		

**Tableau XII : Actions pour l'Objectif 3 « Mobiliser les moyens financiers au profit de la taxonomie »**

Stratégies	Actions	Résultats	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
3.1 Créer un fonds pour la conservation de la biodiversité	3.1.1 Rehaussement du niveau des taxes forestières et du pourcentage destiné à la CASDFT	3.1.1.1 Le niveau des recettes de la CASDFT s'améliore, un compte biodiversité est ouvert et finance les activités taxonomiques	+		
	3.1.2 Création et application immédiate d'une taxe minière de destruction des écosystèmes des zones humides	3.1.2.1 La taxe de destruction des écosystèmes aquatiques est créée et les montants sont versés à la CASDFT pour alimenter le compte biodiversité	+		
	3.1.3 Ouverture d'un compte biodiversité au sein de la CASDFT	3.1.3.1 Un compte biodiversité existe au sein de la CASDFT ; il est régulièrement alimenté par une partie des taxes forestières et la taxe minière de destruction des écosystèmes des zones humides	+		
3.2 Intensifier le partenariat scientifique sur la taxonomie et les enjeux de la biodiversité	3.2.1 Exploitation des possibilités offertes par la convention concernant les moyens financiers et le transfert de technologie avec l'appui du GTI	3.2.1.1 Les articles 16,17 et 18 de la CDB sont mis en œuvre dans le respect des intérêts réciproques des partenaires	+		
	3.2.2 Multiplication des accords inter-universitaires liant l'Université de Bangui aux grandes universités africaines, européennes et américaines	3.2.2.1 Divers accords inter-universitaires sont signés et profitent aux enseignants, chercheurs et étudiants des deux parties dans le domaine de la taxonomie	+		
	3.2.3 Signature des accords de collaboration avec les centres de référence en matière de taxonomie	3.2.3.1 Des accords de collaboration sont signés avec les centres de référence en matière de taxonomie tels que Muséum d'histoire naturelle de Paris, Jardin Botanique National de Belgique, Royal Botanic Gardens, Kew, Chicago field museum of natural history ; 3.2.3.2 Des taxonomistes Centrafricains sont admis en stage de perfectionnement et à diverses formations données par les centres de référence en matière de taxonomie, partenaires de la RCA ; 3.2.3.3 Des missions de prospections biologiques des centres de référence partenaires sont accueillies en RCA, leurs travaux sont restitués et des exemplaires de leurs collectes sont déposés sur place ; 3.2.3.4 Des spécimens biologiques collectés par les chercheurs Centrafricains sont acceptés et déterminés dans les centres de référence partenaires.	+		
	3.2.4 Signature des accords de siège avec les ONGs internationales de conservation de la biodiversité	3.2.4.1 les ONGs internationales de conservation de la biodiversité comme le WWF, l'UICN et le WCS ont des représentations en RCA	+		



## PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE MESURES D'INCITATION

Les mesures d'incitation sont une réalité mondiale et essentielle à la réalisation des objectifs de la CDB. Le pays doit mettre en place des dispositifs novateurs pour la gestion durable des éléments de la biodiversité.

**Tableau XIII: Actions pour l'Objectif 1 « Consolider les mécanismes institutionnels, législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur ».**

Stratégies / Activités	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Renforcer le cadre législatif et réglementaire en place	1-1. Mise en œuvre de façon concertée des mesures d'incitation à effets bénéfiques pour la conservation de la flore et de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes et mécanismes en vigueur favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</li> </ul>	+		
	1-2. Correction des incitations à effets pervers sur la flore et la faune présentes dans les textes et mécanismes en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dommages subits par les ressources de la flore et de la faune sont « internalisés » dans les mesures en vigueur</li> </ul>	+		
	1-3. Elaboration d'un cadre législatif et réglementaire approprié aux écosystèmes aquatiques en y incluant des mesures d'incitation pour leur utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes réglementaires sont adoptés et mis en exécution</li> </ul>	+	+	
	1-4. Création des incitations indirectes dans les mécanismes de commercialisation des ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources clés de la biodiversité sont utilisées de façon durable.</li> </ul>	+		
	1-5. Mise en place des mécanismes efficaces pour le respect des obligations juridiques et des principes réglementaires				
2. Améliorer le cadre institutionnel relatif à la gestion de la biodiversité	2-1. Création d'une synergie et d'un cadre de concertation entre les institutions clés dans les processus de prise de décision aux niveaux national, régional et local	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre institutionnel efficace et concerté est mis en place.</li> </ul>	+		
	2-2. Réhabilitation ou création de structures administratives en charge de l'application et du suivi des mesures d'incitation au niveau région	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organes régionaux d'application et de suivi des mesures d'incitation sont opérationnels.</li> </ul>	+	+	
	2-3. Création d'une section inter-facultaire en gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>La section est créée et est opérationnelle</li> </ul>	+	+	

**Tableau XIV: Actions pour l'Objectif 2 « Faciliter la mise en œuvre des mesures d'incitation à effets bénéfiques par le développement des compétences humaines, scientifiques et techniques ».**

Stratégies / Activités	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
<b>1. Renforcer les capacités humaines en vue de la conception et de la mise en application des mesures d'incitation pour la gestion durable de la biodiversité</b>	1-1. Formation de base en économie de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le changement de comportement en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité s'observe à différents niveaux</li> </ul>	+	+	+
	1-2. Formation de base en conception et élaboration des mesures d'incitation pour la biodiversité				
	1-3. Formation des formateurs sur les principes d'internalisation des dommages écologiques dans les coûts de commercialisation des ressources biologiques				
	1-4. Participation aux colloques, conférences, séminaires et ateliers de formation et de remise à niveau				
	1-5. Mise en œuvre d'un programme d'IEC à tous les niveaux en insistant sur un programme ciblé d'alphabétisation conscientisante destiné aux populations à la base				
	1-6. Encadrement par les responsables techniques des activités ayant des impacts sur la biodiversité				
	1-7. Recrutement d'une main d'œuvre qualifiée en fonction des possibilités de l'emploi dans les services compétents				
<b>2. Renforcer les capacités scientifiques et techniques en vue de la mise en œuvre des mesures d'incitation</b>	2-1. Dotation des institutions concernées en documents spécialisés en matière de mesures d'incitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi et le contrôle en matière d'application des mesures d'incitation sont effectifs et efficaces (observance)</li> </ul>	+	+	+
	2-2. Fourniture en matériels informatiques, appareils audio-visuels et autres outils techniques aux services et aux institutions concernés par l'application des mesures d'incitation aux niveaux central et régional				
	2-3. Dotation en moyens roulants, des services décentralisés de l'Etat pour l'application et le suivi des mesures d'incitation en vigueur				

**Tableau XV :** Actions pour l'Objectif 3 « Développer un système d'information et promouvoir la diffusion des informations auprès du public ».

Stratégies / Activités	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
<b>1. Promouvoir l'accès à l'information sur l'état des ressources de biodiversité en rapport avec l'application des mesures d'incitation</b>	1-1. Mise en place d'un observatoire national pour le suivi de l'état des ressources biologiques clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs impliqués sont mieux informés et contribuent à la bonne application des mesures d'incitation</li> </ul>	+	+	+
	1-2. Allocation et réhabilitation des moyens de communication aux services décentralisés de l'Etat compétents en la matière				
	1-3. Information du public via la radio, la télévision sur l'état de la biodiversité et sur les mesures d'incitation en vigueur				
	1-4. Création d'un réseau sous-régional des acteurs responsables de la biodiversité pour faciliter l'échange d'information				
	1-5. Organisation des rencontres périodiques entre les bailleurs, les responsables publics, les sociétés privées, les ONG et les populations impliquées dans l'utilisation des ressources clés de la biodiversité				
<b>3. Rendre disponibles les textes régissant les mesures d'incitation en vigueur</b>	2-1. Large diffusion des textes relatifs aux mesures d'incitation auprès de tous les acteurs au niveau local et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes relatifs aux mesures d'incitation sont mieux connus au niveau local</li> </ul>	+	+	+

**Tableau XVI: Actions pour l'Objectif 4 « Mobiliser des moyens financiers afin de rendre efficace les mesures d'incitation en place et d'encourager les populations à la conservation et à l'utilisation des ressources de la biodiversité ».**

Stratégie / Activités	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
<b>1. Encourager financièrement les acteurs responsables dans la mise en œuvre des mesures d'incitation</b>	<p>1-1. Mise en place de rétributions aux agents de constatation.</p> <p>1-2. Création de fonds destinés aux groupements villageois pour la protection des ressources biologiques.</p> <p>1-3. Mise en place de micro-crédits pour développer les activités alternatives et génératrices de revenus aux populations à la base en vue de réduire les pressions sur les ressources clés de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs qui contribuent à la conservation de la biodiversité sont mieux rétribués</li> </ul>	+	+	+

### 3-3. PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES

**Tableau XVII : Actions pour l'Objectif 1 « Promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public »**

Stratégies	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen Terme	Long terme
1.1- Favoriser le libre accès à l'information.	1.1.1. Programmes d'IEC 1.1.2. Activités régulières de diffusion par les médias (radio, télévision, presse écrite, matériel audio-visuel) 1.1.3. Prise en compte des questions d'accès et de partage des avantages dans les programmes d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne prise de conscience de l'importance des ressources génétiques, des savoirs et connaissances traditionnels et des mesures prises pour leur protection.</li> </ul>	+	+	+
1.2- Former des spécialistes en matière d'accès et de partage des avantages.	1.2.1. Séminaires, ateliers et sessions de formation (cadres des Ministères impliqués, des ONGs et structures associatives) ; 1.2.2. Manuels et programmes de formation. 1.2.3. Programme d'IEC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cadres des Ministères, des structures associatives et des ONGs impliqués dans la gestion de la biodiversité sont formés dans le domaine d'accès et de partage des avantages.</li> </ul>	+	+	+

**Tableau XVIII : Actions pour l'Objectif 2 « Mettre en place un cadre juridique et institutionnel garantissant l'accès et le partage des avantages, ainsi que la protection des savoirs et connaissances traditionnels ».**

Stratégies	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
2.1. Créer un cadre institutionnel interdisciplinaire pour l'élaboration, l'application et le suivi des mécanismes et des régimes d'accès et de partage des avantages.	2.1.1. Confection du texte créant la structure 2.1.2. Mise en place d'un comité pluridisciplinaire chargé de réviser les textes réglementaires. 2.1.3. Elaboration d'une loi portant statut des chercheurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport d'étude est produit et soumis au Gouvernement.</li> <li>Le décret désignant le responsable et ses collaborateurs est signé.</li> <li>Un cadre institutionnel et interdisciplinaire est créé</li> <li>Statut des chercheurs adopté et promulgué.</li> </ul>	+		
2.2. Elaborer des arrangements et des régimes relatifs à l'accès et le partage des avantages et de protection des savoirs et connaissances traditionnels.	2.2.1. Formation des acteurs dans le domaine de rédaction juridique et de négociation des contrats (manuels et programme de formation) ; 2.2.2. Collecter et réviser les instruments et textes existants sur l'accès et le partage des avantages, et les savoirs et connaissances traditionnels (Etudes des cas, modèles annotés des cadres juridiques, exemples de contrats ou accords sur les transferts de matières) ; 2.2.3. Edicter une loi sur l'accès et le partage des avantages, et les savoirs et connaissances traditionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des acteurs formés dans les domaines de rédaction des textes juridiques et contrats d'accès et de partage des avantages.</li> <li>Loi adoptée en matière d'accès aux ressources et de partage des avantages, et de protection des savoirs et connaissances traditionnels.</li> </ul>	+	+	
2.3. Doter les institutions chargées de veiller à l'application des textes réglementaires en moyens adéquats et efficaces.	2.3.1. Bonne gouvernance 2.3.2. Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes réglementaires en matière d'accès et de partage des avantages sont correctement appliqués.</li> </ul>	+	+	

**Tableau XIX: Actions pour l'Objectif 3 « Valoriser les ressources génétiques, les savoirs et connaissances traditionnels pour lutter contre la pauvreté ».**

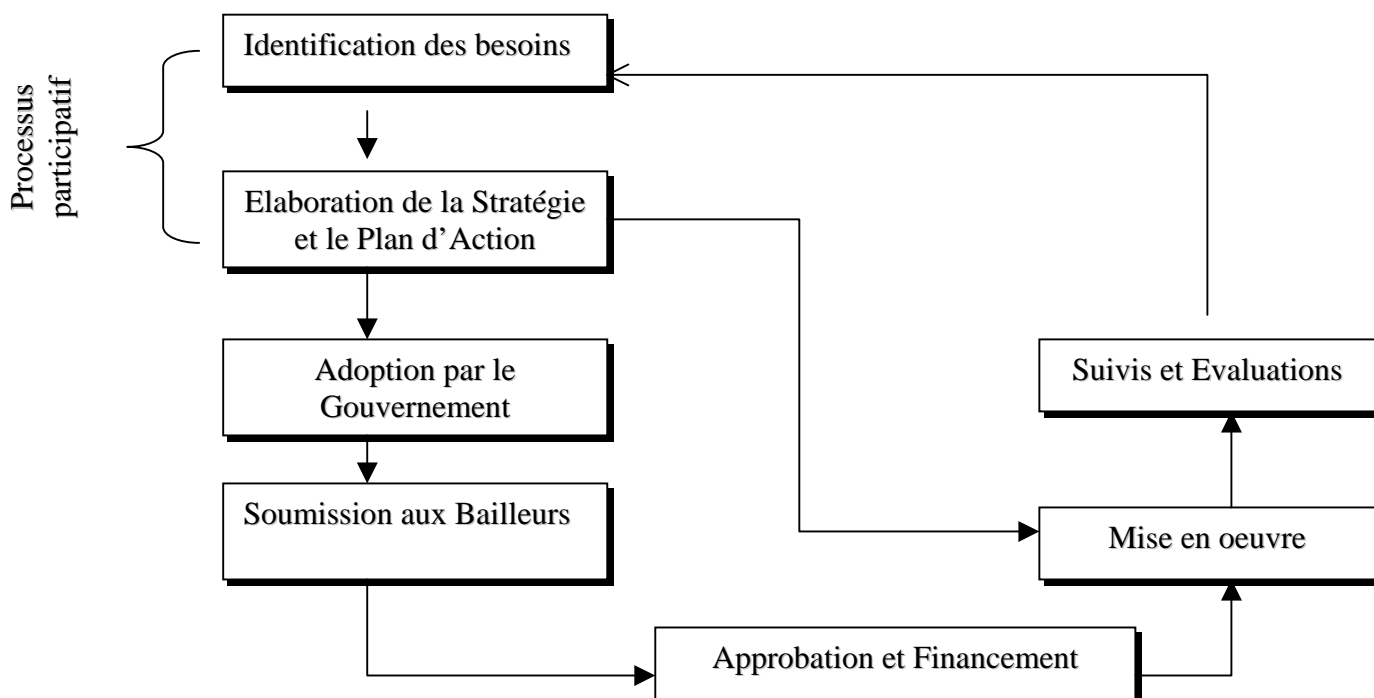
Stratégies	Actions	Résultats attendus	Délais d'exécution		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
3.1. Inventorier et surveiller et évaluer les ressources génétiques et les informations sur les marchés.	3.1.1. Inventaire des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne connaissance des ressources génétiques et des savoirs et connaissances traditionnels et de leurs marchés potentiels.</li> <li>Les informations d'ordre scientifique, technique et économique sont disponibles.</li> </ul>	+	+	+
	3.1.2. Evaluation des ressources et des marchés potentiels.				
	3.1.3. Renforcement des capacités du centre d'échange national en matière d'accès et de partage des avantages.				
3.2. Valoriser au niveau local les ressources génétiques et les savoirs et connaissances traditionnels.	3.2.1. Identification des initiatives locales de mise en valeur des ressources génétiques et savoirs et des connaissances traditionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources génétiques et les savoirs et les connaissances traditionnels sont mieux valorisés.</li> </ul>		+	+
	3.2.2. Renforcement des initiatives locales de mise en valeur des ressources génétiques et des savoirs et connaissances traditionnels.				
3.3. Renforcer les capacités financière, scientifique et technologique des institutions de recherche.	3.3.1. Mise en place d'une politique de recherche-développement axée sur la biotechnologie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une politique de recherche-développement est mise en place.</li> <li>Capacité financière des institutions de recherche renforcée.</li> <li>Des accords d'échange et de coopération en matière de transfert de technologie sont signés.</li> </ul>	+	+	+
	3.3.2. Allocation d'un budget pour les recherches en biotechnologie.				
	3.3.3. Constitution d'un réseau de partenariat pour un transfert de technologies.				
	3.3.4. Création d'un fonds de soutien aux activités liées à la protection, à l'évaluation et à l'utilisation des ressources génétiques.				

## IV- MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie et le plan d'action en renforcement des capacités dans les trois domaines clés de la biodiversité ainsi élaborés se feront avec la pleine participation des acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité en République Centrafricaine, à savoir :

- 1°- les départements ministériels impliqués dans la gestion des ressources naturelles du pays ;
- 2°- les structures spécialisées associées (PNUD, FAO, UNICEF, ...) ;
- 3°- le secteur privé (sociétés d'exploitation forestière, safari,...) ;
- 4°- les organisations de la société civile (ONG, groupements, associations,...) ;
- 5°- les bailleurs de fonds et les partenaires au développement (FEM, UE, Banque Mondiale,...).

LE SCHÉMA GÉNÉRAL AU POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SE PRÉSENTE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :





## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'identification et d'évaluation des besoins en renforcement des capacités dans le domaine de la taxonomie a montré que la situation de la taxonomie en République Centrafricaine est caractérisée par l'insuffisance en ressources humaines, le sous-équipement des institutions en infrastructures de recherche, un manque cruel de moyens financiers et le manque de coordination entre les acteurs. Les besoins exprimés concernent par conséquent le renforcement des effectifs et du niveau des taxonomistes, la dotation des institutions en infrastructures appropriées et la mobilisation des moyens financiers et le partenariat scientifique pour la relance de la taxonomie.

Les stratégies et les actions proposées sont accompagnées d'un délai souhaité de mise en œuvre qui, s'il était pris en compte serait un pas important supplémentaire dans la volonté des pouvoirs publics de notre pays d'assurer la promotion du développement durable et de contribuer à la protection de l'environnement mondial.

La connaissance de la diversité biologique, mieux, de la valeur réelle voire potentielle des ressources génétiques est une garantie pour leur utilisation durable et réellement profitable aux générations actuelles et futures. La taxonomie qui est l'une des voies d'acquisition de cette garantie est donc l'outil primordial de gestion de la biodiversité notamment des ressources génétiques, et aussi un impératif du développement durable.

Il est hautement souhaitable que le renforcement des capacités en matière de taxonomie soit suivi de la mise en œuvre d'un plan national d'action en matière de monitoring biologique dont l'élaboration relève de la compétence des taxonomistes et des gestionnaires d'aires protégées.

Concernant les mesures d'incitation mise en œuvre en République Centrafricaine, malgré la multitude des mesures identifiées, il subsiste encore des problèmes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. On peut citer entre autres, comme causes de la perte de la biodiversité, la déforestation liée aux feux de brousse, à l'exploitation forestière, à l'agriculture itinérante sur brûlis et au surpâturage, l'empoisonnement des cours d'eau, etc.

Ainsi à chaque problème identifié, les acteurs ont d'abord défini leurs besoins prioritaires respectivement en fonction de leurs domaines d'activité. A partir des besoins, il ressort que le problème crucial de la RCA en matière de mesures d'incitation est celui de l'inefficacité et de l'inadaptation des mesures en place. Certains domaines d'activités sont totalement dépourvus de mesures d'incitation, notamment les mesures relatives aux milieux aquatiques et à la commercialisation des produits biologiques et à l'exploitation de la biodiversité aquatique.

De tout ce qui précède, un objectif supérieur et quatre objectifs stratégiques ont été définis et transformés en activités. Des actions concrètes pour réaliser ces activités ont été proposées, suivies des résultats escomptés.

Il faut signaler que des actions futures devront être menées en vue d'intégrer les résultats obtenus dans le Plan d'Action en matière de diversité biologique. Aussi paraît-il impérieux, d'élaborer à partir des données déjà disponibles un véritable programme national en matière de diversité biologique qui succèdera au présent projet et intégrera toute la dimension des mesures d'incitation dans sa mise en œuvre.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Rapports**

1° / MEEFCP – Projet CAF96-G31 : Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique en République Centrafricaine, Bangui, Janvier 2000.

2°/ MEFCPET – Projet CAF96-G31 : Atelier de planification et Plan d'Action, Bangui, Mars 2000.

3°/ MEFCPET – Projet CAF96-G31 : Résultats préliminaires de l'évaluation des besoins pour le renforcement des capacités nationales en matière de : taxonomie, mesures d'incitation et accès aux ressources génétiques et partage des bénéfices, Document de synthèse, Mai 2002.

4°/ MEFCPET – Projet CAF96-G31 : Identification et évaluation des besoins en renforcement des capacités dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages. Rapport MARP, Régions Nord-Ouest, et Sud-Ouest, Juin 2002.

5°/ MEFCPET – Projet CAF96-G31 : Identification et évaluation des besoins en renforcement des capacités dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages. Rapport MARP, Régions Centre-Est et Sud-Est, Septembre 2002.

6°/ Atelier d'experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages / UNEP / CDB / ABS / EW-CB / 1 / 2 ; Synthèse de documents reçus sur les besoins, les priorités et les initiatives existantes, et éléments supplémentaires à examiner dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'Action, Montréal, Novembre 2002.

7°/ Atelier d'experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages / UNEP / CDB / ABS / EW-CB / 1 / 3, Rapport de l'atelier du 2-4 décembre, Montréal.

8°/ FAO : Plan Directeur Agricole, Plan d'Action des ressources forestières et fauniques 2003-2012, Juillet 2002

### **Ouvrages**

9°/ FEM : Guide de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial, Washington, Septembre 2001.

10°/ OUA, Modèle de Loi africain : Protection des droits des communautés locales et des obtenteurs, et règles d'accès aux ressources biologiques. Brochure explicative, Addis-Abeba, 2001.

11°/ SOLAGRAL : Biodiversité, savoirs protégés, savoirs partagés, 6 fiches pour comprendre, anticiper, débattre. Montpellier, 2000.

### **Conventions / Traités**

12°/ UNEP / CBD : Convention sur la diversité biologique, textes et annexes, Suisses, 1994.

13°/ UNEP / CBD : Programme d'action en faveur de la diversité biologique, Décisions de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, New-York et Genève, 1997.

14°/ UNEP / PNUE / Nations Unies : Un programme pour le changement, décisions de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, New-York et Genève, 1999.

15°/ Nations Unies / PNUE : De la politique à la mise en œuvre, Décisions de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique.

16°/ CBD : Rapport de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Haye, Mai 2002.

17°/ FAO : Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2001.

# **A N N E X E S**

## ANNEXE I : Liste des institutions visitées

Les Services décentralisés du Ministère chargé des Eaux et Forêts
Divisions forestières : Nana Mambéré (Bouar), Ouham Pendé (Bozoum), Ouham (Bossangoa), Ouaka (Bambari), Basse Kotto (Alindao), Mbomou (Bangassou), Lobaye (Mbaiki), Sangha Mbaéré (Nola), Mambéré Kadéï (Berbérati) Cantonnement forestier : Yaloké , Mobaye
Services décentralisés du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage
Direction Régionale Ouest Elevage (Bouar) ; Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) à Bambari
Centre ou Station de Recherche
Centre Régional Polyvalent de Recherche (CRPR) de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) de Boukoko (Mbaiki), Ngoulinga (Bambari), Soumbe (Bossangoa) Station Principale de Recherche Agricole de Ngoulinga (Grimari)
Projets de Développement et de Conservation
ECOFAC à NGOTTO Projet Dzanga-Sangha (Bayanga) Projet de Développement des Savanes Vivrières (Yaloké, Bouar) Projet CAF95/G-31 'Biodiversité Forêt Bangassou' Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles (Mbaiki, Bossangoa) Programme Régional d'Agriculture dans les Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC)
Organisations Non Gouvernementale
Agro éleveurs de Kouï, Groupement des Producteurs de Miel et de Cire d'Abeille (Bozoum), Ami pêcheurs (Sibut), PROPHYAROMA (Bagandou), CREF (Sibut).
Centre de Formation
Université de Bangui Institut Supérieur de développement Rural (ISDR) Collège Technique de Développement Rural (CTDR) de Grimari

## ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION

N° ORDRE	NOMS &PRENOMS	TITRES & FONCTIONS
<b>Equipe de Planification</b>		
1	REGNER Jacques - Paulin	Chef du Projet CAF96-G31 / Enseignant Chercheur - Université de Bangui
2	DOUNGOUBE Gustave	Chargé de Mission à l'Environnement
3	KONZI – SARAMBO Bob Félicien	Environnementaliste / Enseignant Chercheur - Université de Bangui
4	GUERET – DOMBA Alphonse	Ingénieur des Eaux et Forêts / Ministère chargé de l'Environnement
5	BEINA Denis	Biologiste / Chercheur
6	DEMOZANE Lévy-Modeste	Assistant Administratif Projet CAF96-G31
7	COMMA Lydie Charlotte	Assistant Comptable Projet CAF96-G31
<b>Participants</b>		
8	AZOUASSA Sylvain	Stagiaire Ingénieur Projet Biodiversité
9	AZOUYANGUI Catherine	DPCAE/MEDDES
10	BIA Philomène Anicette	Présidente ONG BATA-GBAKO F & E
11	BIANZA M.	FAO
12	BISSEFI Michel	ACMA MUDA
13	BOKONAS Laurent Avit	Inspecteur en matière d'Ad. et Finances
14	BOLOBO Julien	DES/MEDDES
15	BONANNEE Michel	Chargé de Mission aux Eaux et Forêts
16	DINGOTE KOSSANI Guy	Attaché de Presse / MEFCP & MEDDES
17	DIPAPOUNDJI Barthélemy	CVA / ECOFAC-NGOTTO
18	FEIGOUTO Augustin	Direction du Budget / MEFB
19	GAZA Victorine	Inspecteur Environnement – E & F
20	GBAKPOMA François	Chef de Service Production
21	GNAPELET Lambert	Directeur Général de l'Environnement
22	GUYAMA Thierry	Chef de Service Promotion Pêche/MEFCP
23	IOKEM Albert	Conseiller Technique / MEFCP & MEDDES
24	KABA-NDOUBET Etienne	Inspecteur des Services Financiers
25	KAFARA Jean – Marie	Représentant du DG ICRA
26	KAINE Vermond	PRGIE
27	KANDA Etienne Francis	Membre Désertification
28	KONGBOWALI Marcellin	Directeur de la Recherche Scientifique
29	KOPALET Martin	Directeur des Etudes / CTDR Grimari
30	KOVIKO Sosthène	Directeur/ MDTA
31	KPAWINA - NAMKOISSE	Directeur USE/ACDA
32	KPENGA Aristide	Chef de Service Propriété industrielle/M.Commerce
33	LAOUBAI André	Expert National
34	MAKOUDOU Jean – Marie	Président A.A.D.S
35	MEYA – MADDAS Simon Pierre	Radio Centrafrique
36	MOKOSSESSE Jean – Alain	Chef de Département CBG Université de Bangui
37	MOUKADAS NOURE A.	Sociologue Enseignant – Chercheur Université de Bangui
38	MOUTE Cendri - Mignot	Magistrat
39	MVALE Nicolas	Directeur Général Administratif et Financier / MEFCP – P.F.FEM
40	NAMSENEI Robert	Directeur Général des Services Régionaux (MEFCP)
41	NGAKEU MBA LIMBINGO	ONG / CODICOM / CIONGCA P.F.CARPE/RCA
42	NGASSE Georges	Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts
43	NGUEMBI Emmanuel	Directeur Général Santé Publique
44	OYELE MINELE SAKO Stévy	Directeur de la Faune
45	PANA Gisele	Directrice /MDTA
46	PASSE SANAND Patrice	RAAF/OCDN
47	POUBANGUI Abel	Directeur Général Tourisme et Hôtellerie
48	SANZE Nestor Sylvain	Ministère de la Justice
49	SAPOUA Denis	Chargé de Mission / Ministère du Développement de l'Elevage
50	SEREGAZA Joseph	Secrétaire Général ANTCA
51	TITO Basile	Responsable suivi PGPRN
52	TOUBARO B. Simplyce	Chef de Service Zootechnique ANDE
53	YABADA Marcel	ANTCA
54	YACKOISSET Ossène	Chef de Service des Normes Procédures /MEDDES
55	YAHOUNBI Lydie	Radio Rurale
56	YAKETE Christophe Dieudonné	Enseignant (DONAVAL)
57	YEHO Blaise	Radio Centrafrique
58	YORO J. Paul	CUSE/PDSU
59	ZANGA Ambroise	Directeur des Exploitations Forestières / MEFCP
60	ZAOU Clément	A.P.S.F.E

**ANNEXE III : Matrice composée des besoins en renforcement des capacités relatifs à l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages.**

Problèmes identifiés	Acteurs impliqués	Causes	Conséquences	Besoins proposés par les Acteurs		
				Activités	Responsabilité	Délai
Ignorance ou méconnaissance du concept d'accès aux ressources et partage des avantages	Administration	Manque de moyens financiers et matériels pour les campagnes de sensibilisation ;	Faible participation des acteurs à la mise en œuvre des mécanismes d'accès et partage des avantages ;	Mise en œuvre d'un programme d'IEC destiné aux décideurs, aux ONGs et aux communautés locales sur l'accès et le partage des avantages ;	Etat, Extérieur, partenaires au développement	Court, moyen et long termes
	Projets de Conservation					
	Collectivités territoriales	Insuffisance des Spécialistes en accès et partage des avantages.	Manque d'information sur la valeur des ressources génétiques et des savoirs et connaissances traditionnels liés ;	Renforcer la capacité des ONGs et associations d'autopromotion villageoise	Etat, ONGs et partenaires au développement	Court, moyen et long termes
	Communautés locales	Insuffisance d'IEC	Manque d'information sur les conditions des partages des avantages tirés de ressources ;	Organisation des séminaires nationaux sur les systèmes de protection des savoirs et connaissances traditionnels.	Etat	Court, moyen et long termes
	ONGs/Structures et associées	Manque d'initiative et de volonté politique	Manque d'information sur les conditions des partages des avantages tirés de ressources ;	Formation continue des Spécialistes et autres parties prenantes en Accès et Partage des Avantages (ateliers et sessions de formation).	Partenaire au développement	Court, moyen et long termes
		Rétention de l'information	Gaspillage des ressources ;  Biopiraterie.			

### ANNEXE III (suite)

Problèmes identifiés	Acteurs impliqués	Causes	Conséquences	Besoins proposés par les Acteurs			
				Activités	Responsabilité	Délai	
Faiblesse des régimes d'accès aux ressources et de partage des avantages.	Ministère en charge de l'Environnement	- Absence d'une politique nationale en matière d'accès aux ressources et de partage des avantages ;	Délivrance anarchique des autorisations de recherche sur les ressources génétiques ;	Elaboration des mécanismes et des régimes d'accès et partage des avantages qui reconnaissent la protection des savoirs et des connaissances traditionnels des communautés locales ;	Etat, partenaires au développement	Court, moyen et long termes	
	Ministère du Commerce et de l'Industrie	- Non prise en compte des aspects de l'accès et partage des avantages dans les codes forestier, foncier, faune et lois des finances ;	Non prise en compte du partage des avantages dans les autorisations de recherche ;				
	Ministère en charge de la Recherche Scientifique	- Inadaptation des mécanismes actuels de réglementation des ressources génétiques (plantes médicinales) ;	Accès incontrôlé aux ressources génétiques, aux savoirs et connaissances traditionnels associés ;	Renforcement des capacités par la formation des cadres centrafricains (Administration, ONGs et Autorités locales) en matière de négociation des contrats sur l'accès et partage des avantages ;	Partenaires au développement	Court, moyen et long termes	
	Ministère de l'Economie et des Finances	- Absence des textes juridiques sur la protection des savoirs et connaissances traditionnels ;	Exportation illicite des ressources génétiques ;				
	Ministère de la Modernisation et du Développement de l'Agriculture	- Inexistence d'un cadre institutionnel en matière d'accès et partage des avantages ;	Absence de participation des détenteurs des ressources aux négociations des accords ;	Formation des cadres centrafricains (Juristes, Sociologues, Economistes, Ingénieurs des Eaux et Forêts, Agronomes) pour l'élaboration de la législation <i>sui generis</i> et des contrats d'APA ;	Partenaires au développement	Court, moyen et long termes	
	Ministère du Développement de l'Elevage	- Insuffisance des compétences pour l'élaboration d'une réglementation <i>sui generis</i> et des contrats d'accès et partages des avantages ;	Perte de devise pour l'Etat ;				
	Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches	- Absence de formation des divers acteurs en techniques de négociation de contrats d'accès et partage des avantages ;	Manque à gagner pour les détenteurs des ressources ;	Création et consolidation d'un cadre institutionnel et multidisciplinaire pour la gestion d'accès et partage des avantages au niveau du pays ;	Etat, Partenaires au développement	Court et moyen termes	
	Ministère du Développement du Tourisme et de l'Artisanat	- Manque de moyens humain, financier et matériel à appliquer les textes réglementaires en vigueur.	Iniquité dans le partage des avantages résultant de l'exploitation des ressources.				
			- Mauvaise gouvernance		Bonne gouvernance à tous les niveaux de l'Administration.	Etat, Partenaires au développement	Court, moyen et long termes

**ANNEXE III (suite et fin).**

Problèmes identifiés	Acteurs impliqués	Causes	Conséquences	Besoins proposés par les Acteurs		
				Activités	Responsabilité	Délai
Le faible niveau de valorisation des ressources génétiques et de savoirs et connaissances traditionnels associés	Ministère en charge de l'Environnement	Inexistence d'un inventaire du potentiel génétique	Ignorance de la valeur économique réelle des ressources génétiques, des savoirs et des connaissances traditionnels du pays;	Inventaire et évaluation du potentiel des ressources génétiques, des savoirs et des connaissances traditionnels du pays ;	Etat, Partenaires au développement	Court et moyen termes
	Ministère en charge de la Recherche Scientifique	Absence d'évaluation et d'inventaire des ressources génétiques et des savoirs et des connaissances traditionnels associés ;	Perte en valeur ajoutée par la faible utilisation efficiente des ressources génétiques au niveau national ;	Recensement et organisation des détenteurs des savoirs et des connaissances traditionnels ;	Etat	Court et moyen termes
	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale	Manque d'informations sur les détenteurs des savoirs et des connaissances traditionnels ;	Non maîtrise des circuits de livraison des savoirs et des connaissances traditionnels ;	Renforcement des capacités financières, scientifiques et technologiques des institutions de recherche sur les ressources génétiques ;	Etat, Partenaires au développement	Moyen et long termes
	Ministère du commerce	Absence d'un système d'informations sur les marchés potentiels et sur la valeur économique des ressources génétiques et des savoirs et des connaissances traditionnels ;	Inexistence ou invisibilité des marchés des ressources génétiques et des savoirs et des connaissances traditionnels ;	Renforcement de la capacité institutionnelle du centre d'échange national en matière de biodiversité ;	Partenaires au développement	Court terme
	Institutions de recherche et de formation (Université, ICRA)	Absence de politique nationale de recherche et de transfert de technologie sur les ressources génétiques	Faible base scientifique et technologique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques ;	Identification et renforcement des initiatives locales visant la mise en valeur des ressources génétiques destinées à la consommation locale et au commerce internationale ;	Etat, Partenaires au développement	Moyen et long termes
	ONG et structures associatives		Inexistence transfert de technologies ;	Création d'un fonds national pour la biodiversité.	Etat, Partenaires au développement	Court et moyen termes
	Entreprises exploitant les ressources génétiques					



**ANNEXE IV : Matrice composée de mesures d'incitation positives identifiées**

TYPE DE MESURE IDENTIFIEE	SECTEUR D'ACTIVITE ou ACTIONS VISEES	ECOSYSTEMES CONCERNES		
		ET	EA	AB
<b>1°/ Mesures institutionnelles</b>				
- PDZCV	Gestion de la faune, suivi écologique, lutte anti-braconnage	+		
- ECOFAC / (RCA)	Conservation des forêts	+		+
- PDRN	Conservation de la faune sauvage	+		+
- PGPRN	Conservation de forêts et suivi écologique	+		
- PAPAAV	Promotion des pratiques durables et renforcement des capacités en agriculture		+	+
<b>2°/ Mesures organisationnelles</b>				
- L'approche de gestion participative	Implication de la population à la base	+	+	+
- Le zonage « ZIC/ZCB »	Subdivision du territoire national en zones de chasse	+		
- Le zonage agro-écologique	Délimitation du pays en composantes agro-pastorales	+		+
- La ZAGROP	Gestion rationnelle de l'espace agro-pastoral (foncier)	+		+
- Comité National pour l'Environnement et le Développement Durable	Promotion du développement durable	+	+	+
- Comité National de Lutte Contre les Incendies, Feux de Brousses et autres Calamités	Lutter contre les feux de brousse et les incendies occasionnels ou accidentels et les calamités	+	+	+
- Groupements d'Intérêts Ruraux	Développement rural intégré	+	+	+
- Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains	Promouvoir le développement de l'élevage			+

ET = Ecosystèmes Terrestres ; EA = Ecosystèmes Aquatiques ; AB = Agro- Biodiversité

**ANNEXE IV : (suite)**

TYPE DE MESURE IDENTIFIEE	SECTEUR D'ACTIVITE ou ACTIONS VISEES	ECOSYSTEMES CONCERNES		
		ET	EA	AB
<b>3°/ Mesures économiques</b>				
- CASDFT	Assurer la durabilité des secteurs Chasses, Forêts et Tourisme	+	+	
- Permis de Chasse	Accès à la chasse	+	+	
- Taxe d'abattage et d'exploitation forestière	Partage des bénéfices	+		
- Taxe d'abattage d'animaux en zone cynégétique	Partage des bénéfices	+	+	
- Taxe d'amodiation domaine de chasse		+		
- Taxe de reboisement forestier	Réhabilitation des forêts	+		
- Taxe annuelle de recherche minière en superficie	Partage des bénéfices	+	+	
- Investissements publics relatifs à la création d'aires protégées	Conservation des écosystèmes	+	+	
- Droit d'entrée dans les parcs nationaux	Partage des bénéfices	+	+	
- Autorisation de recherche	Accès aux ressources	+	+	+
- Subventions TELEFOOD/FAO	Valorisation des ressources		+	+
- Patentes annuelles pour la vente de viande de chasse	Accès aux ressources	+		
- Patente annuelle pour la vente de poissons	Accès aux ressources		+	
<b>4°/ Mesures législation</b>				
- Code Forestiers et textes d'application				
- Code de protection de la faune				

ET = Ecosystèmes Terrestres ; EA = Ecosystèmes Aquatiques ; AB = Agro - Biodiversité

**ANNEXES IV (suite) : Liste de quelques mesures dissuasives identifiées**

TYPE DE MESURE IDENTIFIEE	SECTEUR D'ACTIVITE ou ACTIONS VISEES	OBSERVATIONS
Taxe sur arme à feu Frais de délivrance de permis de chasse Taxe d'abattage d'animaux pour chasseurs Taxe d'amodiation domaine de chasse Emprisonnement et amende pour non respect de la chasse traditionnelle Dépassement du quota d'abattage Emprisonnement et amende pour chasse sans permis Amende pour abattage d'animaux protégés Emprisonnement et amende pour exportation d'animaux vivants non autorisés Emprisonnement et amende pour vente de viande de chasse sans autorisation	<b>CHASSE</b>	EFFICACITE APPLICABILITE APPLICATION
Amende et emprisonnement pour non respect des cahiers de charge Amende pour non acquittement des obligations de fermeture des zones et autres mesures d'aménagement Amende pour fraude dans les déclarations d'abattage Emprisonnement et amende pour destructions d'espèces protégées dans une réserve intégrale Emprisonnement et amende pour destruction dans une réserve intégrale Taxe de superficie (loyer) Permis d'exploitation Taxe d'abattage Taxe de reboisement Taxe de déboisement Redevance d'autorisation de prospection Frais d'abattage à des fins domestiques (bois de chauffe, charbonnisation ou de service) Droit et taxes à l'exportation des bois bruts, sciages, déroulés, contre-plaqués et tranchés	<b>FORÊT</b>	EFFICACITE APPLICABILITE APPLICATION
Amende pour vente de poissons sans autorisation Réglementation sur la maille des filets	<b>PÊCHE</b>	EFFICACITE APPLICABILITE APPLICATION
Impôt foncier	<b>FONCIER</b>	